

Procès-Verbal du Conseil municipal du lundi 20 mars 2017

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée le quatorze mars deux mille dix-sept par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire.

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet le Château

Présents : Christine LATAPIE, Catherine COUFFIN, Christian MAZUC, Dominique BEC, Jacky MAILLE, Sabine MIRAL, Stanislas LIPINSKI, Monique BUERBA, Karim GUENDOZI, Gulistan DINCEL, Patrice REY, Fabienne VERNHES, Didier PIERRE, Valérie ABADIE-ROQUES, Dominique GRUAT, Michel SOULIE, Bernadette HYGONET, Jean-Claude COUTOU, Jean-Philippe ABINAL (présent à partir de la délibération n° 5), Maryline CROUZET, Jean-Luc PAULAT, Véronique LUBAN, Alain CASTANIE, Bruno GARES.

Absents : Raymond BRALEY (procuration à Jacky MAILLE), Marie-Noëlle TAUZIN (procuration à Patrice REY), Abdelkader AMROUN (procuration à Christian MAZUC), Françoise VITIELLO (procuration à Michel SOULIE), Marie HARO (procuration à Sabine MIRAL), Sonia LABARTHE (procuration à Christine LATAPIE), Christophe NOYER (procuration à Alain CASTANIÉ), Jimmy HANTZ (procuration à Véronique LUBAN).

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose la candidature de Christine Latapie.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance : constatation du quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 février 2017
- Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territorial
- Délibérations suivantes

ADMINISTRATION GENERALE

- 1- Création d'un emploi à la filière administrative
- 2- Création de 3 emplois pour intégration de contrats d'avenir
- 3- Création d'un emploi de puéricultrice classe normale suite réussite concours
- 4- Recours à un vacataire psy

PILOTAGE ET MOYENS

- 5- Budget primitif 2017 : vote du budget principal
- 6- Budget annexe 2017 : vote du budget annexe restauration
- 7- Budget annexe 2017 : vote du budget annexe lotissement Cantagrelh
- 8- Budget annexe 2017 : vote du budget annexe réseau de chaleur
- 9- Budget annexe 2017 : vote du budget annexe La Baleine
- 10- Vote des taux d'imposition 2017

ATTRACTIVITE ET CADRE DE VIE

- 11- Maison de Santé Pluridisciplinaire – convention de concession de places de stationnement
- 12- Lotissement communal «Cantagrelh » : autorisation de vente du lot n° 50 à Madame Pascale TORMOS
- 13- Aides aux travaux de réhabilitation - reversement de la subvention communale
- 14- Avenue de Vabre : échange de terrains Monsieur Revel/Commune d'Onet-le-Château
- 15- Médiathèque Paul Géraldini – Désherbage – Autorisation de supprimer les documents de fonds
- 16- Contrat de ville – prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB au bénéfice de l'Office Public Rodez Agglomération Habitat

CITOYENNETE ET SOLIDARITES

- 17- Motion contre la suppression du train de nuit Rodez – Capdenac - Par

1- Ouverture de la séance – constatation du quorum

2- Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. Monsieur le Maire propose la candidature de Christine Latapie.

3- Hommages :

Monsieur le Maire présente, au nom de l'assemblée, ses condoléances à Mme VERNHES pour le décès de sa maman.

4- Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2017 est adopté à l'unanimité.

5- **Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

N°036 du 09 février 2017

Décision relative à la signature d'un avenant à la convention d'objectifs signée par la collectivité et le club d'Onet-le-Château Football, modifiant les conditions de versement de la subvention.

N°037 du 09 février 2017

Décision relative à l'acceptation du complément de l'indemnisation de l'assurance GAN pour le sinistre N° 2016-17 concernant le véhicule Renault immatriculé 800 PN 12. Le montant s'élève à 73.32 €uros.

N°038 du 10 février 2017

Décision relative à la signature avec la LINDE France SA une convention fixant les modalités pour la mise à disposition de 2 bouteilles gaz industriel pour le Centre Technique Municipal. La durée de la convention est de 3 ans à partir du 1^{er} Mars 2017. Le montant de la location est de 518.90 € TTC

N°039 du 21 février 2017

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de Madame LAURENT Madeleine pour la vente du véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé 7213 MY 12. Le montant de l'indemnisation s'élève à 1 000 €uros.

N°040 du 24 février 2017

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'Association FRIVOLE, représentée par Monsieur Fabrice de Munter en sa qualité de trésorier, définissant les modalités de représentation du spectacle « Contes sur le dos des nuages » présenté par Sybille Bligny. Le spectacle sera présenté le mercredi 8 mars 2017 à 15h00 au Krill. Le prix de la représentation est fixé à 400 € frais de déplacement compris.

N° 041 du 27 février 2017

Décision relative à la signature avec la Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues un contrat d'entretien des orgues de l'église Saint Joseph l'Artisan aux Quatre Saisons. Le contrat est valable 1 an à compter du 1^{er} janvier 2017. Il pourra être reconduit 3 fois par tacite reconduction par période annuelle.

Le montant du contrat est de 350.00 € HT / visite.

N°042 du 28 février 2017

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice du GAEQ des Costes Rouges, 17 bis rue des Fauvettes, Onet-le-Château (12850), représenté par Madame Josette Deschamps en sa qualité de Présidente ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'un concert de chant choral le mercredi 08 mars 2017 à 20h30 à La Baleine. La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

N°043 du 28 février 2017

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Onet-le-Château, sis 26 Bd des Capucines, Onet-le-Château (12850), représentée par Madame Rachida El Haouar en sa qualité de Présidente de la MJC ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du pièce de théâtre « les Misérables » par l'atelier théâtre de la MJC la troupe « Jeux Dits » . La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

N°044 du 28 février 2017

Décision relative à la signature d'une convention de location avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron, sis rue des métiers, P.A. de Cantaranne, Onet-le-Château (12850), représentée par Christine SAHUET en sa qualité de Présidente ayant pour objet de définir les modalités de la convention de location afin de louer la salle de La Baleine et le hall le samedi 11 mars 2017. En contrepartie de la location de la salle de La Baleine et du hall, pour l'organisation d'une soirée de remise de prix, la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aveyron s'engage à verser à la Ville la somme de 650 euros TTC (six cent cinquante euros toutes taxes comprises).

N°045 du 28 février 2017

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'UNFAM (Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), 1 rue de gaz, Rodez (12000), représentée par Monsieur Jean-Pierre Flak en sa qualité de Président-Délégué ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une soirée conférence-débat sur le thème « Qu'en est-il des personnes souffrant de troubles psychiques ? », le 16 mars 2017 à 20h30 à La Baleine. La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette soirée.

N°046 du 28 février 2017

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Soy Création, 10 rue Santeuil, Paris (75005) représentée par Baptiste Heynemann, en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle La Discrète amoureuse, le mardi 07 mars 2017 à 20h30 à La Baleine. Le coût global de la cession s'élève à 5 275 euros TTC (cinq mille deux cent soixante-quinze euros, toutes taxes comprises). La Ville prendra également en charge les frais de transport du décor, transport de l'équipe ainsi que les frais de restauration et d'hébergement pour l'équipe technique et artistique.

N°047 du 02 mars 2017

Décision relative à la signature d'un contrat pour la maintenance du logiciel ESTELLE du RAM avec la société LOGIDOC. Le montant annuel de la maintenance est de 60 € TTC. Le contrat est établi pour une durée initiale de 1 an à compter du 01/02/2017. Il sera renouvelé chaque année dans la limite de trois reconductions.

N°048 du 08 mars 2017

Décision relative à l'acceptation du complément de l'indemnisation de l'assurance ALLIANZ pour le sinistre N° 2017-05 concernant la passerelle des Costes Rouges. Le montant s'élève à 585.00 Euros.

6- DELIBERATIONS

1- Modification du tableau des effectifs

Création d'un emploi de la filière Administrative à la direction

Madame LATAPIE Christine expose que conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ du Directeur Général des Services, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Avril 2017. Lors de sa séance du 20 février 2017, le conseil Municipal a validé la création d'un emploi de Directeur Général des services sur le grade d'attaché, le fonctionnaire recruté a, pour des raisons personnelles, retiré sa candidature, il convient de la modifier :

| GRADE CREE | | |
|-------------------|-----------------|---------------|
| Grade | Nombre d'emploi | Taux d'emploi |
| Attaché principal | 1 | 100% |

Cet emploi à vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, le statut prévoit « qu'il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ». Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et du besoin. Sa rémunération serait calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal, l'indemnité d'exercice de missions de préfetures et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires dans l'attente de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les missions inhérentes à ce poste seront :

- Assister le Maire et le Conseil Municipal pour la définition des orientations stratégiques communales
- Piloter les différents projets stratégiques communaux en lien avec les différents directeurs de Pole.
- Superviser le management des services
- Mener des actions de partenariat et animer un réseau
- Intervenir en qualité de consultant auprès des élus

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique le 10 mars 2017 et un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

2- Modification du tableau des effectifs

Création d'un poste d'adjoint administratif, d'adjoint technique et d'adjoint du patrimoine

Madame Christine Latapie expose que par délibération RH/64/13 en date du 8 juillet 2013, le conseil Municipal a validé, au regard du besoin en compétence administrative, technique et culturelle identifiés au sein des services « Finances », « pole entretien » et « médiathèque», la création de 3 postes en contrat emploi avenir pour une durée de 36 mois

Les besoins administratifs, techniques et culturels au sein de différents services de la commune s'avérant permanents, dans le but de pérenniser ces emplois et de titulariser les agents, il est proposé de créer les emplois suivant :

| GRADES CREES | | | |
|--------------------------|-----------------------|-----------------|---------------|
| Date | Grade | Nombre d'emploi | Taux d'emploi |
| 1 ^{er} mai 2017 | Adjoint administratif | 1 | 100 % |
| 1 ^{er} mai 2017 | Adjoint technique | 1 | 100% |
| 1 ^{er} mai 2017 | Adjoint du patrimoine | 1 | 100 % |

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique le 10 mars 2017 et un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

3- Modification du tableau des effectifs

Création d'un poste de puéricultrice de classe normale

Madame Christine Latapie expose que par délibération RH/106/15 en date du 9 novembre 2015, le conseil Municipal a validé, au regard du besoin en compétence au sein du Multi accueil, la création d'un emploi de puéricultrice de classe normale, tenu par un agent non titulaire.

Suite à la réussite au concours de Puéricultrice de classe normale, dans le but de pérenniser cet emploi et de titulariser l'agent, il est proposé de créer l'emploi permanent suivant:

| GRADES CREES | | | |
|--------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| Date | Grade | Nombre d'emploi | Taux d'emploi |
| 1 ^{er} mai 2017 | Puéricultrice de classe normale | 1 | 100 % |

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique le 10 mars 2017 et un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

4- Recours à des vacances de psychologue

Madame Christine LATAPIE expose que la collectivité va avoir recours à des vacances de psychologue pour le lieu d'accueil Enfants-parents. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Madame Christine LATAPIE propose de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le principe que le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité soit de 15€ net de l'heure.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un contrat

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable du comité technique le 10 mars 2017 et un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- . Approuve la décision pour avoir recours à des vacances de psychologue pour le lieu d'accueil Enfants-parents
- . Précise que le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire sera de 15 € net /heure
- . autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

5- Vote du Budget primitif 2017 - Budget principal

Monsieur Christian MAZUC expose qu'il convient de voter le budget primitif 2017 avant le 15 avril 2017, aussi

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 ;

Vu le projet de Budget primitif 2017 annexé à la présente,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur MAZUC,

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (27 pour – 6 contre : Jean-Luc Paulat, Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz)

- Adopte le budget primitif du Budget Principal (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : 12 581 200 €
- En section d'investissement : 5 491 300 €

Monsieur Castanié : *« Le budget de fonctionnement qui nous est présenté, est un budget habituel à 12 000 000 € avec une stabilité des charges courantes, mais par contre, une forte augmentation des charges de personnel. Déjà sur le débat d'orientation budgétaire, on avait constaté cette forte augmentation de 10% sur trois ans, soit 540 000 €. Nous voyons que sur le budget 2017, il y a encore 4% soit 223 000 € de plus. Cela aurait pu être pire s'il n'y avait pas eu une bonne surprise, concernant le contrat de prévoyance, grâce à l'appel d'offre. 14% de plus en quatre ans, quand on sait que la valeur du point augmente de 0,6 %, il faut vraiment créer des services supplémentaires, donc pour l'instant le plus visible service qui a été créé, pour nous, c'est la police. Après je ne vois pas d'autre chose, même de temps en temps il y a des choses qui sont à supprimer, je vais prendre un petit exemple : cette année, nous avons été surpris de voir que la patinoire n'ait pas été montée aux vacances de février sur les Costes Rouges. Je pense qu'il y a beaucoup de petits Castonétois qui ne partent pas au ski, ou qui n'ont pas la chance de pouvoir aller patiner à Castres. C'est quelque chose qui était très bien et qui valorisait aussi les associations qui participaient à cette gestion. Ça leur donnait un petit subside sur leurs finances. Il faut croire que le montage et le démontage de la patinoire a une incidence trop importante pour qu'on la monte. Je trouve que c'est dommageable, et c'est surtout doublement surprenant, quand on sait que vous vouliez réaliser une patinoire. Je pense qu'on a une patinoire qui est amortie. C'est quelque chose qui est très apprécié par les Castonétois, je trouve que c'est dommageable. Le budget d'investissement à 5 500 000 €, en fait sur le budget l'augmentation de 1 500 000 € se situe là. Je reste en tout cas très prudent sur ce chiffre, parce que l'an dernier vous nous annonciez un budget à 4 000 000 €. En fait en réalisation vous avez fait 2 000 000 €. On s'aperçoit qu'il y a quand même un décalage important entre les effets d'annonce et la réalité. Pour preuve, je vais prendre un chiffre. La démolition de l'école du stade est budgétée à 570 000 €, vous nous avez parlé de 900 000 € à un moment, on est tombé à 570 000 €. En commissions on a eu l'occasion d'évoquer ce sujet, et je crois qu'on ne sera même pas à la moitié de ce chiffre. Parfois on se demande si on parle des mêmes choses. Avec des écarts de plus de 50% sur un projet comme celui-là, c'est excessivement surprenant. J'ai retenu seulement, l'équipement sportif de La Roque qui va en fait coûter 5 000 000 €, chiffre qui nous a été communiqué par la programmation pluriannuelle d'investissement. Personnellement, je trouve que c'est colossal pour remplacer le stade*

Georges Vignes qui est en très bon état pour de nombreuses années encore. Je ne comprends pas que d'un côté on constate en fait des baisses de dotations de l'Etat qui sont effectives, mais qui vont certainement continuer encore, même avec les nouveaux gouvernements. Je ne vois pas comment on pourrait faire autrement, je pense qu'il va falloir s'y habituer et changer un petit peu le logiciel, de ne refaire que ce qui est vraiment nécessaire de faire, et de ne pas casser ce qui marche bien. Je trouve que détruire un équipement fonctionnel comme ça, à mon avis, il y avait d'autres solutions autour de ce stade pour réaliser tous les équipements que vous souhaitiez, tout en le conservant et en créant même un espace vert avec des jeux d'enfants. Ça ne posait pas de problèmes pour moi. Le vrai problème, c'est qu'en fait, on n'a jamais été vraiment consulté sur ce dossier. Je trouve que c'est dommageable aussi, parce que, quand vous nous avez répondu, vous vous êtes souvent caché derrière la maîtrise d'ouvrage de Rodez Agglomération. En fait c'est un projet qui concerne surtout les Castonétois et qui est réalisé grâce au contrat de ville, puisque c'est là, où il y aura des sommes importantes qui seront allouées. Personnellement je trouve que c'est regrettable de mettre 5 000 000 € sur le site de La Roque, pour remplacer le beau stade Georges Vignes qui a eu un investissement coûteux à l'époque et qui n'a nullement besoin d'être remplacé ».

Monsieur Le Maire : « Vous m'émerveillez quand vous parlez du déplacement du stade. Heureusement que j'étais assis, parce que quand on sait, que vous aviez l'intention de déplacer ce stade pour des motifs bien moins nobles que les nôtres, votre pseudo surprise me sidère. Je n'en dirai pas plus pour l'instant. Ensuite, par rapport à la démolition, je répète ce qu'on a dit en commissions, je ne sais pas si vous nous avez bien entendu. En commissions, vous nous avez posé exactement la même question sur le coût de la démolition et nous vous avons répondu, que pour élaborer le budget nous nous étions basés sur des estimations d'un cabinet d'études, à priori compétent, qui nous avait indiqué que le coût hors taxe de la démolition, était autour de 400 000 €. Il s'avère que ces jours ci, nous avons eu effectivement une belle surprise, parce qu'une entreprise qui a soumissionné sur ce marché, s'est dotée d'un équipement inédit en France, nouveau, qui lui a permis de proposer un coût d'intervention extrêmement bas par rapport à ce que la maille habituelle prévoyait. On bénéficie d'un effet d'aubaine inattendu qui nous permet de baisser le coût estimatif des travaux. On n'est pas des farfelus Comme je l'ai dit, on s'était basé sur un cabinet d'études que vous connaissez bien, qui nous avait fait une estimation chiffrée à 400 000 €. Par cet équipement tout à fait moderne, dont s'est équipée cette entreprise qui veut se positionner localement, on va bénéficier d'un coût de tarif particulièrement bas. Il ne faut que s'en féliciter et ne pas s'en étonner. On l'avait dit en commissions et je le répète, alors qu'on n'a pas vocation à répéter ce qui est dit en commissions. Ensuite, pour ce qui concerne les charges de personnel, on vous a expliqué, que nous sommes tributaires de revalorisations catégorielles que l'Etat nous impose, que nous avons effectivement recruté des policiers municipaux mais aussi, au cas où cela vous aurait échappé, que nous avons recruté la personne qui est chargée d'intervenir spécifiquement auprès des seniors et que l'on a créé un lieu d'accueil spécialisé pour les enfants et les parents. Il a fallu effectivement recruter du personnel sur ces cas précis. La conception que l'on a de la maîtrise des charges de personnel se fait encore avec la notion de service public, c'est très important ».

Monsieur Paulat : « Je commencerai par la gestation du document qu'on nous a présenté. Elle a été un peu plus longue que d'habitude mais enfin ce document est complet et donc il faut adresser mes félicitations à l'adjoint aux finances sur la forme. Rassurez-vous sur le fond ce n'est pas le même enthousiasme. Sur les produits de fonctionnement toujours la même antienne des réductions des dotations de l'état, mais qui ne sont pas propres à notre commune ni au budget de l'état lui-même. En outre la baisse de 16 000 € de 2016 à 2017 est dérisoire,

qu'avons-nous entendu par le passé pour dénoncer le gouvernement en place ? De plus l'augmentation de la fiscalité locale de 20 000 € compense la baisse précédente. Pour les charges de fonctionnement, je note une baisse de subventions aux associations de 24 000 € et une augmentation des indemnités aux élus. Vous allez me répondre que comparaison n'est pas raison, certes, mais en contradiction avec votre programme électoral une fois de plus. Concernant le personnel une légère augmentation mais qui aurait pu être fortement réduite par le maintien des effectifs de la police municipale, l'augmentation de 4 à 9 postes n'a pas prouvé son efficacité au vu des derniers événements sur la commune. On peut se poser la question d'un éventuel chiffon rouge agité qui entraîne des réactions tribales de défense de territoire. Je précise que je dénonce avec vigueur ces dégradations, que personne ne doit utiliser sur le plan politique, néanmoins on doit constater que, augmentation des effectifs policiers ne rime pas fatalement avec sécurité. L'absence de recrutement d'un directeur de cabinet aurait pu également réduire la charge de personnel mais c'est un choix politique d'une communication tout azimut qui je pense va bientôt laisser la population pour ces prix attribués à la commune par des organes plus ou moins créés par les circonstances. Par contre Monsieur le Maire je renouvelle ma demande légale, que vous avez acceptée et je vous en remercie, de figurer en qualité de minorité, minorité incluse également pour mes collègues, tant sur le site Facebook de la commune que dans le site internet de la commune. Le conseil d'Etat a tranché là-dessus, je vous l'ai dit, c'est extrêmement clair. Enfin sur le poste personnel, pas de possibilité de réduire les emplois fictifs dans notre commune il n'en existe pas à priori... Enfin sur les investissements puisque c'est en ce domaine que l'on peut juger la concordance du programme avec les réalisations et le dynamisme de la commune. En 2016, pas une baisse mais un effondrement des investissements mais en 2017 un rebond prévu à 5 400 000 €. Un petit détail que je ne comprends pas, c'est le tableau de la page 10, car l'addition se monte à 1 540 000 € pour les projets 2017. Je suppose que ce sont ces investissements qui profiteront réellement aux entreprises du bâtiment mais vous allez me le préciser. Vous vous attribuez dans les projets 2017 les deux giratoires de Fontanges et St Viateur, très utiles pour ma part concernant la sécurité des populations transitant par ces lieux, mais vous omettez de dire que c'est le Conseil Départemental qui les finance majoritairement et pas la commune. Ce sont nos impôts également mais pas de gloriole pour le département qui pense plutôt à améliorer le réseau routier local plutôt que de désenclaver notre département. Le « petit journal » rappelait avec malice dernièrement, je ne sais pas si c'est un journal que vous lisez, que la RN 88 sous la présidence d'Edouard Balladur premier ministre et de Jean Puech ministre de l'agriculture, ancien président du département, était classée Grande liaison du territoireil y a 25 ans ! Je m'arrêterai pour conclure sur les équipements de La Roque qui sont programmés pour 5 000 000 € jusqu'en 2020. Je n'hésite pas à dire que c'est un gouffre financier. En effet le stade actuel est en parfait état, il est très peu utilisé et le déplacement du stade d'honneur ne provoquera aucune plus-value sur le plan sportif, ni comme service à la population. Le lieu est mal choisi car difficile d'accès pour les joueurs et spectateurs, très venteux, tout le monde le dit, c'est plus un endroit idoine pour des éoliennes et je répète très couteux. A quoi va servir un nouveau stade alors que ce sont les clubs castonétois qui ont besoin d'un encadrement d'animateurs sportifs qui font défaut? Le sport est un complément à l'éducation comme la culture, c'est par ces moyens que l'on forme la jeunesse au respect des règles, à l'ouverture sur les autres, sur le monde, sur le jeu et l'imaginaire plus que la guerre. Pour ce faire l'infrastructure n'est pas la plus indispensable, c'est l'environnement et la qualité du spectacle. Le site des Costes Rouges aurait pu être beaucoup plus judicieux, il était existant sans nécessité d'acquisition foncière, moins couteux, plus facile d'accès, permettant d'équilibrer les deux pôles de notre commune. Les techniques actuelles permettent également une utilisation mixte entre entraînement et compétition pour un seul stade, avec les nouveaux terrains qui ne sont pas du gazon et qui ne sont pas non plus synthétiques, ce sont des produits mixtes. Mais le

désir d'aller vite n'est pas compatible avec la réflexion. Pour résumer un budget 2017 non conforme à votre programme mais ce n'est pas nouveau, nous attendons toujours la solution pour la friche Balard, un marché couvert au lieu d'une pergola sur le centre culturel, la renaissance de la place des Rosiers, elle est toujours en « stand-by », la modernisation des installations du stade Georges Vignes, elles ne se feront pas, les dotations amplifiées aux associations, on constate qu'elles sont en baisse, la rénovation de la salle des fêtes, elle va être détruite, et enfin le concours national pour la Baleine qui devait être le marqueur culturel de la commune mais j'y reviendrai tout à l'heure. Je voterai donc contre le budget primitif 2017 à moins qu'il y ait des modifications entre temps ».

Monsieur Le Maire : « Je pense que vous n'avez jamais habité aux Costes Rouges. Vous disiez que la Roque était venteux, mais je vous assure aux Costes Rouges, là où est le stade, c'est tout aussi venteux, si ce n'est pas plus. Je précise que sur le site des Costes Rouges, nous créons déjà la maison des associations et que nous allons créer un grand parc. Les Costes Rouges sont dotées d'équipements qui leur manquaient depuis bien des années et c'est fait par nous. Sur le complexe, je pense que vous n'avez toujours pas voulu comprendre que le déplacement de ce stade n'était pas une volonté initiale de notre part, mais était la résultante du travail qui avait été mené par les bureaux d'études spécialisés sur le quartier du cœur des Quatre Saisons. Ils nous ont proposé, dans tous les cas de figure, le déplacement du stade. En ce qui concerne ce stade, vous êtes réducteurs. Ce n'est pas un stade. C'est un complexe sportif puisque nous allons créer deux stades sur le site de La Roque et ce, après en avoir discuté avec le club habituellement utilisateur. Pour en revenir au giratoire, vous évoquiez le partenariat très important du Conseil Départemental et celui, dans une moindre mesure, de Rodez Agglomération, sur le giratoire de Fontanges. Certes, nous avons été accompagnés, mais c'est bien nous qui sommes les initiateurs de la démarche et je crois que les citoyens de notre commune devraient se féliciter du fait, que, lorsque nous avons exposé la problématique de ces giratoires, nous avons été entendus par nos partenaires institutionnels, ce qui n'était peut-être pas toujours le cas auparavant. Peut-être que les gens ne s'en occupaient pas assez, je ne sais pas. En ce qui concerne la récompense dont vous avez fait état, vous avez eu l'air de dire que c'était quelque chose d'anecdotique, voire un peu gadget. En fait, c'est le ministre des sports de l'actuel gouvernement qui l'a décernée. Je vous laisse la responsabilité de vos propos à son sujet. Dernier point, pour les indemnités des élus, je vous rappelle, parce que vous le savez parfaitement, que les indemnités des élus actuels, qui sont plus nombreux en charge de ceux qui l'étaient auparavant, sont inférieures en montant, à celles de 2013 ».

Madame Crouzet : « Je voulais intervenir sur un point que Monsieur Paulat a développé, je compléterai seulement. Par rapport aux augmentations des charges de personnel, et dans ces charges de personnel, il y a une partie qui est affectée à la sécurité. La sécurité fait partie, je crois, des axes forts de votre politique, vous l'avez souvent noté, et elle s'est traduite par la mise en place de moyens conséquents. Vous avez créé un emploi de chargé de mission affecté spécialement à la politique de sécurité. Vous avez nommé un conseiller municipal délégué, le sixième, pour prendre en charge ces questions de sécurité. Vous avez doublé les effectifs de police et d'ASVP comme l'a dit Monsieur Paulat, de quatre au début du mandat, je crois que nous sommes à dix aujourd'hui, et vous avez fortement investi dans des caméras de vidéosurveillance dont le coût s'élève à 440 000 €, sur les années 2016 et 2017. Forcée de constater que les moyens déployés, conséquents sur le plan budgétaire, ne semblent pas porter leurs fruits et ne semblent pas appropriés à notre commune. Nous pensons que ce n'est pas la bonne méthode, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire et qu'une autre politique plus économe et basée notamment sur une police de proximité aurait une meilleure efficacité ».

Monsieur Le Maire : « Je vais répondre globalement. Pour commenter ce que vous nous avez dit, qui était assez intéressant. J'avais cru comprendre que vous aviez parlé de caméras dans votre programme, mais je pense que vous l'avez oublié. Quant aux moyens déployés, on a commencé par doubler l'effectif de la police municipale mais les caméras vont commencer à être déployées. Il faut donner du temps au temps comme disait un célèbre dirigeant politique. Plus généralement, je constate que ce budget dans un cadre contraint de baisse des dotations de l'Etat, et malgré certaines augmentations de charges salariales qui nous sont imposées par le gouvernement, ce budget est ambitieux et cohérent. Il fait 18 millions d'euros et s'articule en deux entités distinctes, en fonctionnement : 12,5 millions d'euros et en investissement 5,5 millions d'euros.

Malgré les baisses de dotations, on arrive à un maintien des produits qui est quasiment identique à celui de 2016. Je crois qu'il régresse de 0,1 %, donc c'est la même chose. Ce gel des produits est impacté par la baisse de dotations de l'Etat et également par le fait que l'on n'a pas voulu augmenter les taux communaux des impôts locaux. Les charges du personnel, vous avez dit qu'elles augmentent. Elles augmentent de par un bon nombre de démarches qui nous sont imposées, notamment les revalorisations catégorielles et diverses augmentations de cotisations. Mais aussi elles dépendent d'une volonté de créer un soutien aux seniors, un soutien à la petite enfance et un soutien à la sécurité publique. C'est une démarche politique que nous assumons. Les charges courantes, elles, régressent légèrement, près de 1 %, alors que les subventions ou autres contributions augmentent. Lorsqu'on fait abstraction des dotations exceptionnelles qui sont variables suivant les années, bien évidemment, et toutes choses égales par ailleurs, le secteur associatif va voir son budget évoluer favorablement. Si on prend les associations classiques, nous passons à 620 000€ en 2017, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 2016, et si on intègre les dotations que l'on fait en faveur de la CAF et de la SCIC Ulysse, on arrive à une augmentation de plus de 8,5% sur ce poste-là. Au total, les augmentations sur le secteur associatif sont réelles et avérées. Notre majorité municipale parvient à préserver le soutien à l'associatif, et elle travaille activement sur le développement de l'investissement. Certes, en 2016, nous avons eu une problématique de retard sur divers équipements qui nous a conduit à déporter sur 2017, 1 800 000 € d'investissements, essentiellement parce que certains accords de partenariat que l'on avait noués sur des cofinancements, ont tardé. Mais, ils ont été avérés et nous permettent d'engager ces dépenses actuellement. Par ailleurs, sur 2017 stricto sensu, on va investir 5 500 000 €. Je rappelle que l'on va commencer les travaux de la maison des associations, créer un bar associatif aux Costes Rouges et que l'on vient d'acquérir quatre nouveaux minibus. Nous allons, dans le cadre de la rénovation du cœur des Quatre Saisons, démarrer le traitement de l'ex école du stade qui va être rasée et également accompagner la création d'une maison de santé et la résidence intergénérationnelle. En ce qui concerne les travaux d'accessibilité, on fait feu de tous bois, sur plusieurs sites, que ce soit, le gymnase des Glycines, que ce soit l'école Pierre Puel. On travaille également sur la rénovation complète des city stades, celui des Quatre Saisons et celui des Costes Rouges qui va être déporté sur l'un des deux courts de tennis, l'autre étant entièrement rénové. En matière de voirie, nous avons le soutien du Conseil Départemental, soutien très important, et je remercie une fois encore le Conseil Départemental et les deux conseillers municipaux qui sont présents au Conseil Départemental et qui y travaillent. On a le cofinancement du Conseil Départemental et de Rodez Agglomération pour faire des giratoires sécurisés, qui vont nous permettre de gagner en tranquillité publique, parce que la tranquillité publique c'est aussi cela. On va également créer un environnement sécurisé sur le site de La Roque, car à La Roque, on a une route qui est dangereuse. Dès notre arrivée, on a eu des demandes fortes des habitants de retravailler la route d'accès. Nous avons injecté plus de 700 000 € sur cette mise à niveau de la route de La Roque, c'est un investissement important. Egalement, dans le secteur rural, notamment sur le site de Capelle, on va faire des efforts

importants sur la voirie. On parlait de la modernisation de l'éclairage public car il y a un montant très important qui est consacré à cet effet, vous le voyez sur le budget que l'on vous a présenté. Au total, nous avons un programme ambitieux d'équipements qui est cohérent, qui travaille tous azimuts, que ce soit sur le secteur des écoles, avec des travaux très lourds pour la remise à niveau de l'école Pierre Puel, que ce soit en matière de voirie, que ce soit en matière de bâtiments, on est partout. Le budget 2017, c'est bien un budget ambitieux et cohérent. Ambitieux parce que l'on préserve une maîtrise de notre capacité de financement et cohérent parce que l'on ne travaille non pas tout seul mais en lien avec d'autres environnements, que ce soit avec Rodez Agglomération, que ce soit avec le Conseil Départemental, que ce soit avec la Région, que ce soit avec les communes avoisinantes. Pour cela, je vais vous demander de voter favorablement ce budget ».

Intervention inaudible de Monsieur Abinal.

Intervention inaudible de Monsieur Paulat.

Monsieur Le Maire : « Simplement Monsieur Abinal est une personne qui est arrivée dernièrement, il n'a pas les us et coutumes forgés, que vous avez. Il en serait pareil si Monsieur Gares ou Monsieur Hantz, qui sont récemment arrivés, demandaient d'intervenir. Ils ne sont pas encore rodés à notre fonctionnement ».

Monsieur Abinal : « Merci Monsieur Le Maire, juste une petite précision par rapport à ce que vous avez dit. Je suis désolé, j'aurais souhaité prendre la parole un petit peu plus tôt. Tout simplement pour préciser les choses. Aujourd'hui, nous faisons deux ronds-points, comme l'a dit Monsieur Le Maire. Il faut savoir que j'ai souhaité, au Conseil Départemental, être Vice-Président en charge des routes centre, justement pour sécuriser les routes départementales qui traversent notre commune, ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs décennies. Je souhaiterais vous dire, que nous continuons à sécuriser, en collaboration avec la mairie d'Onet-le-Château, le réseau routier du département qui traverse notre commune et notre canton. Pour la route nationale 88, nous participons, la commune, Rodez Agglomération, le Conseil Départemental et l'Etat à un coping cela ne vous a pas échappé. La maîtrise d'ouvrage est dévolue à l'Etat et c'est l'Etat qui décide sur l'aménagement de ces ronds-points. Nous y travaillons, nous sommes maintenant au quatrième comité de pilotage. C'est un dossier qui a eu de la peine à avancer. Depuis que nous sommes là, avec le nouveau Préfet nous essayons de le faire avancer et je peux vous dire qu'on est très attentif là-dessus, tout le monde, y compris Rodez Agglomération, la commune d'Onet-le-Château et le département. Nous sommes tous d'accord pour aménager ces ronds-points, ce qui n'était pas le cas avant. Aujourd'hui, on espère que l'Etat va nous suivre là-dessus. L'Etat avait freiné jusqu'à maintenant mais on repart sur de nouvelles bases et sur un dossier peut-être un peu plus calé. Voilà ce que je voulais préciser ».

Monsieur Le Maire : « C'est une précision routière, elle n'est pas budgétaire ».

Monsieur Castanié : « J'aurais aimé que vous me répondiez sur la patinoire, qui est un dossier mineur apparemment »

Monsieur Le Maire : « Je vous répons tout de suite, c'est très simple. De mémoire, Michel Soulié et Didier Pierre peuvent le dire, les statistiques que l'on avait l'an dernier sur la fréquentation, étaient très fortes à Noël et très très faibles en février C'est pour cela qu'on a

mis plus de temps et de monde sur Noël. L'an dernier le résultat était très faible sur la période de février ».

6- Vote du Budget primitif 2017 - Budget annexe Restauration

Monsieur Christian MAZUC expose qu'il convient de voter le budget annexe restauration avant le 15 avril 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 ;

Vu le projet de Budget annexe Restauration 2017 annexé à la présente

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur MAZUC,

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (27 pour – 5 contre : Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz – 1 abstention : Jean-Luc Paulat)

- Adopte le budget primitif du Budget annexe Restauration (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :
 - En section de fonctionnement : 758 300 €
 - En section d'investissement : 224 000 €

Monsieur Castanié : *« Je note juste la participation du budget général sur ce budget qui passe de 407 000 € en 2016 à 431 500 € en 2017. Pour nous, le fait de fournir des repas à la commune d'Olemps nous coûte plus cher, en fait, puisque la participation du budget général va être plus importante. Je trouve que c'est regrettable que ce que vous nous aviez promis comme étant un amortissement de cet équipement, se révèle en fait avec une dotation supplémentaire du budget général au budget restauration ».*

Monsieur Mazuc : *« Concernant votre question, Monsieur Castanié, il y a deux points : l'augmentation de 431 000 € par rapport aux 407 000 € de 2016, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, vient de la pérennisation d'emplois aidés, 23 000 € d'une part. D'autre part, concernant les repas vendus à Olemps, cela représente 24 500 repas par an et le gain pour 2016 est estimé entre 12 000 € et 15 000 €. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de déficit dans la production des repas pour Olemps ».*

7- Vote du Budget primitif 2017 - Budget annexe Lotissement Cantagrelh

Monsieur Christian MAZUC expose qu'il convient de voter le budget annexe Lotissement de

Cantagrelh 2017 avant le 15 avril 2017, aussi

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 ;

Vu le projet de Budget annexe Lotissement Cantagrelh annexé à la présente

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur MAZUC,

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (27 pour – 5 contre : Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz – 1 abstention : Jean-Luc Paulat)

- Adopte le budget primitif du Budget annexe Lotissement Cantagrelh (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :
 - En section de fonctionnement : 20 000 €
 - En section d'investissement : 20 000 €

8- Vote du Budget primitif 2017 - Budget annexe Réseau de chaleur

Monsieur Christian MAZUC expose qu'il convient de voter le budget annexe Réseau de chaleur 2017 avant le 15 avril 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 ;

Vu le projet de Budget annexe Réseau de chaleur 2017 annexé à la présente

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur MAZUC,

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (27 pour – 5 contre : Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz – 1 abstention : Jean-Luc Paulat)

- Adopte le budget primitif du Budget annexe Réseau de chaleur (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :
 - En section de fonctionnement : 405 900 €
 - En section d'investissement : 108 000 €

Monsieur Paulat : « *Simplement une réaction. On ne peut pas se glorifier en fait des économies en matière de renégociation de la dette. Tout le monde le fait, aussi bien les particuliers, que les communes, que l'Etat. Quand il y a une baisse des taux d'intérêts, il est normal, c'est même de bonne gestion de renégocier les prêts. Ce n'est pas une performance, c'est tout ce que Je voulais dire* ».

Monsieur Mazuc : « *Je vais vous rappeler le contexte, Monsieur Paulat. La baisse des taux ne date pas de 2014, elle date de 2012. Dès 2012, l'ancienne majorité aurait pu entrevoir de renégocier les prêts de son budget. Par rapport à ça, il me paraît quand même important de signaler que le fait de renégocier, permet en tous les cas de diminuer le déficit du réseau de chaleur, ça c'est le premier point. Le deuxième point, lorsque nous avons présenté le réaménagement de la dette de la commune en 2016, je vous rappelle que l'opposition a voté contre le réaménagement de la dette et la renégociation des prêts* ».

Monsieur Castanié : « *Les choix concernant les investissements, ils sont financés de certaines manières, c'est des choix qui ont été faits pour les financer, vous pouvez avoir vos choix, chacun a ses choix. On parle d'investissements qui sont faits sur 30, 40 ou 50 ans, donc, pourquoi renégocier et utiliser les fonds alors que ce sont des investissements sur 30, 40 ou 50 ans. C'est des questions de choix, on peut tout faire, je pense que chacun fait des choix. Le choix de l'investissement et de financer par le crédit, n'est pas forcément une mauvaise solution et je pense qu'un jour, vous ferez comme ça, vous serez bien obligés de financer vos investissements par le crédit je ne vois pas comment on pourrait faire, sinon on ne fait rien* ».

Monsieur Le Maire : « *J'avais bien compris que c'est le meilleur des choix* ».

Monsieur Guendouzi : « *Qu'est-ce qui a guidé vos choix pour construire ce réseau de chaleur qui est un gouffre financier ?* »

Monsieur Castanié : « *Ce choix, il a été fait avec beaucoup de partenaires, comme l'ADEME, comme le Conseil Général, comme vous faites pour tous les projets où il y a eu des bureaux d'études. Je rappelle que ce projet a été fait pour la maison de retraite et pour un centre de rééducation fonctionnel au départ, en lieu et place du lotissement. Et le centre de rééducation fonctionnel était porté en plus par un Président de MEDEF, donc je peux vous dire que ce n'était pas un farfelu. Ça n'a pas abouti, voilà, c'est les choses de la vie* ».

9- Vote du Budget primitif 2017 - Budget annexe Baleine

Monsieur Christian MAZUC expose qu'il convient de voter le budget annexe Baleine 2017 avant le 15 avril 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016 ;

Vu le projet de Budget annexe Baleine 2017 annexé à la présente

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur MAZUC,

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (27 pour – 6 contre : Jean-Luc Paulat, Maryline Crouzet, Véronique Luban, Alain Castanié, Christophe Noyer, Jimmy Hantz)

- Adopte le budget primitif du Budget annexe Baleine (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2017 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement : 886 900 €

- En section d'investissement : 50 000 €

Madame Crouzet : « On constate que le budget 2017 prévoit une subvention d'équilibre pour la Baleine à hauteur de 598 000 € contre 612 000 € l'année précédente, soit 14 000 € de moins. Ceci traduit le fait que vous arrivez visiblement à un palier incompressible. Palier incompressible car il y a un niveau de charges fixes, qui, quoiqu'on fasse, quoique vous fassiez va demeurer identique. Il faut alors se demander pour quel résultat. La Baleine est aujourd'hui sous utilisée, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, mais je le répète. La programmation de spectacles a diminué de plus de la moitié, alors que cette salle fait partie des plus beaux équipements de l'agglomération, voire du département pour l'accueil de représentations culturelles. La culture est sacrifiée, alors qu'elle doit se penser comme un investissement au service de l'ouverture, de la curiosité, de l'émancipation de chacun. Notre traduction de cet état de fait est la forte augmentation prévue, multipliée par deux, je crois, des revenus provenant de la location de cet équipement pour l'organisation de colloques et de séminaires. Il est bien évident que cela ne peut devenir la vocation première de La Baleine. Nous avons trouvé un temps, un espoir, dans le projet de scène conventionnée, susceptible de voir le jour avec les villes de Rodez, d'Onet et de Millau. Vous nous aviez assuré que cette scène conventionnée allait permettre de renforcer la programmation, mais le projet en cours de réflexion, ne semblait pas vous convenir. C'est ce que vous nous avez indiqué lors des commissions de la semaine dernière, et vous avez ajouté que dans ce cas-là, vous ne vous engageriez pas dans le projet. Nous pensons que cela serait une belle occasion manquée en se privant d'un réel projet artistique et de moyens financiers. On ne peut que constater que vous préférez porter vos priorités sur la sécurité, plutôt que sur la culture, alors que si l'une et l'autre comme toute politique publique demandent des moyens, nous pensons qu'il est contre-productif de déshabiller Paul pour habiller Pierre, surtout quand les résultats ne sont pas au rendez-vous ».

Monsieur Le Maire : « Vous parlez sous le coup de la passion, sous le coup de l'émotion. Je vais parler sur le coup des statistiques. J'en suis désolé. Je me doutais un peu de ce que vous alliez dire, puisque c'est récurrent, j'entends ça à chaque fois. J'ai demandé au service de me faire une étude précise, point par point, de l'occupation de cette fameuse Baleine. Je suis désolé de vous le dire, mais je ne trouve pas, dans les ratios qui m'ont été communiqués, l'effondrement caricatural que vous énoncez entre la saison 2013, 2014 et celles 2016 et 2017. En volume de jours d'occupation de la Baleine, on a une baisse de 4%, ce n'est pas quand même la bérézina que vous annoncez. En ce qui concerne les actions avec les entreprises, là, on a une remarquable stabilité, donc ce n'est pas là-dessus que cela se joue. Vous voyez bien que l'effort culturel est toujours actif, simplement il est peut-être mieux géré. Je reviens maintenant sur le palier, le fameux seuil que vous avez évoqué. Bien évidemment, cet équipement il est comme il est, il a ses qualités et ses défauts et parmi ses défauts, il y a des coûts de fonctionnement très élevés. On sait très bien que l'on va arriver à un palier incompressible. Mais, je vous prie

de noter que l'on a quand même réduit de près de 40% le déficit qui était visible à l'origine. On n'a jamais eu l'idée d'arriver à un seuil zéro, c'est mécaniquement impossible. Ce que l'on souhaitait, compte tenu du calamiteux déficit qui était perceptible en 2013 et 2014, c'est d'arriver à le réduire dans les meilleures conditions. On a réussi à conserver un taux d'occupation qui est quasiment identique à celui de 2013-2014. Je crois que de cela on peut s'en féliciter. Ensuite, vous avez parlé de la scène conventionnée. La scène conventionnée, je suis pour, dans la mesure où elle est cohérente et équitable. C'était le projet initial qu'avait esquissé Monsieur Le Préfet de l'Aveyron. Je trouve que ça patine, qu'on n'est pas suffisamment écouté. On n'a pas assez de retour et donc, on a fait remonter toutes nos insatisfactions et nos frustrations à ce sujet. Je vous ai dit en commissions ce qu'il en était. Si l'on reste sur une répartition qui soit aussi défavorable, ce n'est même pas la peine d'y aller, on n'aurait rien à y gagner, ça serait misérable. On aurait des contraintes et des réductions dérisoires. Par contre, en attendant la scène conventionnée, je me félicite que le Conseil Départemental nous soutienne sur la Baleine. Cela nous permet de respirer, c'est quand même important de le dire. Donc, je vais vous rassurer Madame Couzet, le taux d'occupation de la Baleine n'a pas changé, il est pratiquement le même qu'en 2013-2014. Les entreprises n'ont pas phagocyté la Baleine. Par contre, la scène conventionnée, si l'on nous écoute, et bien on y ira. Si l'on nous propose des clauses qui ne sont pas acceptables, je pense que vous serez d'accord avec nous pour ne pas les accepter, parce que notre intérêt n'y sera pas. On sait où est notre intérêt, l'intérêt de la commune ».

Monsieur Paulat : « Je pense que je vais faire le même constat, malheureusement, que ma collègue. La Baleine n'est pas encore échouée mais elle prend l'eau, c'est étrange pour un mammifère marin qui est une espèce protégée mais pas pour la municipalité. Vous indiquez que le déficit a été ramené à 518 000 € en 2016 mais à quel prix ? Une programmation culturelle restreinte entre 13 et 15 spectacles, sauvée d'une annulation totale grâce à la mobilisation de la population, il faut quand même le rappeler, ou autrement c'était zéro. L'activité du KRILL est heureusement là pour assurer la permanence d'utilisation du lieu, mais avec des animations à présent payantes. Un public qui déserte de plus en plus, à preuve le dernier spectacle « la discrète amoureuse », pourtant de qualité, où la salle était aux deux tiers vide, mais c'est peut être une exception. Je souhaite dans ce cadre, vous l'avez proposé tout à l'heure, connaître la fréquentation payante pour chaque spectacle depuis l'ouverture de La Baleine, c'est ça qui est intéressant, pour mesurer l'impact de ce qu'il faut bien appeler une baisse du financement de la programmation. Un théâtre met du temps pour avoir son public et il met beaucoup moins de temps à le faire se détourner. Les amateurs de spectacles il est vrai sont des connaisseurs et sont prêts à payer pour obtenir de la qualité, du rêve, de la diversité. Il est pratiquement impossible d'obtenir des places pour l'Opéra de Paris, malgré leur prix, il est beaucoup plus facile d'aller dans les théâtres de boulevard. Ce n'est pas faire offense aux troupes amateurs, ni aux one man shows méconnus, mais le public ne s'y trompe pas. Aux troupes amateurs ou en devenir un prix modeste est acceptable, un tarif excessif les fait fuir. La subvention d'équilibre de la commune de 598 000 € est donc excessive en regard de la programmation modeste et accentuée par une communication à minima. Je plains sincèrement le personnel affecté à ce merveilleux ouvrage qui malgré ses efforts constate le peu d'enthousiasme du public, espérons que le financement espérée de la Région amènera une qualité améliorée. Un point positif tout de même le Krill est actif et compétent mais il devait servir à faire entrer la population dans la salle, elle reste à présent dans les coursives. Je voterai donc contre le budget annexe 2017 de La Baleine, vous vous en doutez bien ».

Monsieur Le Maire : « Face à ces critiques que j'estime injustes, j'ai envie de dire : c'est assez ! Par rapport à la fréquentation, objectivement, vous ne pouvez pas nier que le dernier semestre

2016 a affiché salle comble sur chacun des spectacles. Je vous ai parlé du dernier semestre 2016. Les six derniers mois de 2016, tous les spectacles ont fait salle comble. On démarre la saison 2017 Il peut y avoir un spectacle qui ne réponde pas tout à fait aux attentes du public mais jusqu'à maintenant on a été plutôt satisfait du taux de fréquentation très bon que l'on a pu enregistrer. Vous avez dit que la culture n'avait pas de prix, mais elle a un coût. Ce coût, il faut le rendre cohérent par rapport à nos moyens, c'est ce qu'on a fait. Le succès populaire que l'on a eu sur la dernière saison m'incline à croire que l'on est dans la bonne voie. Rien n'est acquis, certes, mais je crois me souvenir que les premiers spectacles de la Baleine ne faisaient pas toujours salle comble, loin de là. Quelques échecs de retransmission sanglants ont amené à revoir des stratégies en la matière. On a une politique tarifaire qui est adaptée, on a des prix qui ne sont pas très élevés, on a une programmation qui a fait salle comble. J'estime que globalement, cette année, on peut faire aussi bien. Je suis plutôt satisfait de ce qui se passe et optimiste. Le personnel, contrairement à ce que vous laissez entendre est très motivé par le challenge qu'il a à relever mais c'est normal, comme tout le monde ».

Monsieur Paulat : *« je voudrais compléter mon intervention par ma position que j'ai tenue à l'agglomération, en soutenant l'idée de la nécessité d'intégrer, en fait la Baleine, à l'intérieur de la communauté d'agglomération. Vous-même, vous avez soutenu cette idée. Je pense que sur ce sujet, il n'y a pas beaucoup de différences entre nous ».*

Monsieur Le Maire : *« Sur ce point, comme vous le savez, les conditions de reprise ne sont pas acceptables pour la commune, c'est la problématique ».*

10- Vote des taux des contributions directes 2017

Monsieur Mazuc expose que

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et L. 1612-2

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT que les collectivités locales et organismes compétents doivent faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.

CONSIDERANT que la Ville d'Onet-le-Château poursuit un objectif de modération de la pression fiscale sur les ménages ;

Dans l'attente de la détermination des bases par la Direction régionale des finances publiques, il convient de déterminer le produit fiscal à inscrire au budget primitif 2017. Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est estimé à 6 375 000 euros.

Il convient de fixer pour l'exercice 2017 les taux d'imposition des différentes taxes ménages.

En l'absence de l'état de notification des bases fiscales n°1259 à la date de la présente séance, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du maintien des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

| Contributions | Bases effectives 2016 | Bases estimées 2017 | Variation bases / N-1 | Taux 2016 | Taux 2017 | Variation de taux / N-1 | Produit attendu 2017 | Produit N-1 | Variation produit / N-1 |
|---------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|--------------|--------------|----------------------------|-------------------------|------------------|----------------------------|
| TH | 17 608 879 | 17 732 352 | 0,70% | 8,70% | 8,70% | 0,00% | 1 542 715 | 1 531 972 | 0,70% |
| TFPB | 18 435 442 | 18 601 730 | 0,90% | 25,29% | 25,29% | 0,00% | 4 704 377 | 4 662 323 | 0,90% |
| TFPNB | 118 537 | 113 278 | -4,44% | 93,27% | 93,27% | 0,00% | 105 654 | 110 559 | -4,44% |
| THLV | 259 970 | 255 790 | -1,61% | 0,00% | 8,70% | 0,00% | 22 254 | 22 617 | -1,61% |
| Rôles compl. | | | | | | | | 28 242 | |
| TOTAL | 36 422 828 | 36 703 150 | 0,77% | - | - | - | 6 375 000 | 6 355 713 | 0,30% |

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable (pour, 16 ; abstentions : 5) après examen des commissions en date du 13 mars 2017

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve les taux des contributions directes pour l'exercice 2017.

11- Maisons de santé pluridisciplinaires - Conventions de concession de places de stationnement avec Rodez Agglomération

Madame MIRAL expose que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire, situé Boulevard des Capucines à Onet le Château, Rodez agglomération va déposer une demande de permis de construire en vue de l'édification de ces bâtiments.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme et au programme fonctionnel de l'équipement, ce projet nécessite 16 places de stationnement. Or, la surface de la parcelle ne permet pas de les créer.

Le code de l'urbanisme article L151-33 dispose que : « Lorsque le règlement impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, celles-ci peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat. Lorsque le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations résultant du premier alinéa, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions ... ».

Compte-tenu de l'impossibilité matérielle d'aménager le nombre de places de stationnement nécessaires sur la parcelle constituant l'emprise du projet, il est proposé une convention de concession pour 16 places de stationnement avec la Rodez Agglomération, à proximité des projets.

Les places de parking seront marquées au sol, cette opération sera prise en charge par Rodez agglomération.

Cette concession sera conclue pour une durée ferme de quinze ans à compter de la date d'ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Elle ne se renouvellera pas par tacite reconduction et nécessitera, le cas échéant, une nouvelle concession.

Compte-tenu de l'intérêt général du projet de création de Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est convenu d'un commun accord entre les parties de la gratuité de cette occupation.

La convention pourra faire l'objet d'un avenant dans le cas où l'évolution du projet modifierait le nombre de places de stationnement.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve la convention de concession de places de stationnement avec Rodez Agglomération
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Rodez Agglomération ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

12- Lotissement communal « Cantagrelh »

Autorisation de vente du lot n° 50 à Madame Pascale TORMOS

Madame Miral expose aux membres du Conseil Municipal que la SARL JPSN, représentée par Monsieur Jacques Pasturel, acquéreur du lot n° 50 du lotissement communal « Cantagrelh » (parcelle cadastrée BC n° 575) a exprimé sa volonté de remettre en vente ce terrain à bâtir.

Le cahier des charges du lotissement prévoit dans son article 14 que « toute rétrocession de terrain nu ne peut être admise qu'au profit de la commune, ou d'un acquéreur agréé et désigné par elle, et au prix initial de l'acquisition. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur défaillant ».

Madame Pascale TORMOS, demeurant « Malescombes » à Sainte-Eulalie-d'Olt (Aveyron) souhaite devenir propriétaire de ce bien, sous réserve de l'accord de la commune.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- . approuve la cession du lot n° 50 cadastré section BC n° 575
- . désigne Madame Pascale TORMOS (ou toute personne qu'elle se substituerait) comme acquéreur dudit lot
- . précise que les modalités de la vente fixées dans l'article 14 du cahier des charges du lotissement devront être respectées
- . autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

13- Aides aux travaux de réhabilitation –

Reversement de la subvention communale

Madame Miral rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Onet-le-Château contribue au financement des projets de réhabilitation du parc de logements privés castonétois au travers du Programme d'Intérêt Général. Ce dernier, mis en place sur le territoire intercommunal (hors périmètre OPAH-RU centre ancien de Rodez,) porte sur les thématiques de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et de l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.

Conformément à la convention signée par l'ensemble des partenaires, la Commune a attribué une subvention au dossier suivant, agréé par l'Anah :

| Nom Prénom | Adresse | Type de travaux | Montant des travaux subventionnables | Montant des travaux subventionnés | Subvention Commune |
|-------------------|------------------------|---|--|---|-----------------------|
| RAYNAL Yannick | 3 rue des Aubépines | Isolation combles, changement menuiseries extérieures, installation poêle à bois | 19 483 € | 19 483 € | 500 € |

Conformément à l'avenant n° 2 à la convention du PIG, le non-respect des engagements vis-à-vis de l'Anah entraîne l'annulation ou le reversement des aides de tous les partenaires financiers. Le reversement tiendra compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture. Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Suite à la vente de la maison et au non-respect des engagements d'occupation du logement pendant 6 ans, une procédure de reversement est engagée à l'encontre de Monsieur et Madame Yannick RAYNAL :

Conformément à l'article 22 du règlement général de l'Anah : *« en application de l'article R.321-21 du CCH, la quote-part de subvention à reverser est calculée en tenant compte de la durée pendant laquelle les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les engagements souscrits ont été respectées.../... le montant des sommes à reverser est établi prorata temporis, sur la durée des engagements à courir à compter de la date de rupture ; les grilles de calcul des reversements en fonction des coefficients de dégressivité sont fixées en annexe 3 du règlement de l'Anah ».*

Calcul du coefficient de dégressivité

- Date de prise d'effet des engagements : 25/11/2014 (date de déclaration d'achèvement des travaux)
- Date de rupture des engagements : avant le 25/11/2016
⇒ Coefficient de dégressivité = 0.83

Conformément à l'article du règlement général de l'Anah : *« le montant des sommes à reverser est majoré par application d'un coefficient représentant la variation, entre la date du dernier versement et la date de la décision de reversement , de l'indice de référence des loyers mentionné à l'article 17 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs. Les indices pris en compte sont ceux du troisième trimestre de l'année précédant celle des dates de référence, tels que calculés par l'INSEE ».*

Calcul du coefficient de majoration

- Date du dernier versement effectué : 02/03/2015
 - Indice applicable à cette date = indice du 3^{ème} trimestre 2014 : 125,24
- Date prévisionnelle de la décision de reversement : le 20/03/2017
 - Indice applicable à cette date = indice du 3^{ème} trimestre 2016 : 125,33
 ⇒ Coefficient de majoration = 125,33/125,24 = 1,00

Calcul de reversement

- Montant total des versements effectués pour ce logement : 500 euros

- Estimation du montant à reverser = $500 \times 0,83 \times 1,00 = 415$ euros
(montant total des versements effectués pour ce logement x coefficient de dégressivité x coefficient de majoration).

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16; abstentions: 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve la demande de reversement de la somme de 415 € à l'encontre de Monsieur et Madame Yannick RAYNAL, telle que mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches administratives et à signer tout document à intervenir à cet effet.

14- Avenue de Vabre : échange de terrains Monsieur Revel/Commune d'Onet-le-Château

Madame Miral rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 décembre 2016, la désaffectation d'une parcelle d'une surface de 824 m² située avenue de Vabre, le long de la piste cyclable, a été constatée et son déclassement du domaine public communal prononcé. Ces formalités ont été accomplies aux fins de régularisation d'une situation d'occupation non conforme pour partie de cette dépendance de la voie publique par le bâtiment industriel propriété de Monsieur Francis Revel.

Parallèlement et afin d'assurer une cohérence dans le découpage foncier de la zone, l'intéressé a proposé à la Commune de lui céder les parcelles cadastrées AV n° 90 et AV n° 91 sises face à son bâtiment et mitoyennes de propriétés communales (piste cyclable, terrain nu).

La négociation avec Monsieur Revel a permis d'aboutir à un principe d'échange avec paiement d'une soulte par ce dernier au profit de la Commune.

En effet, la parcelle à céder par la Commune à Monsieur Revel représente une surface de 824 m². Son prix a été fixé à 30 €/m² soit une somme totale de 24 720 €, suivant en cela l'évaluation réalisée par le service du Domaine (avis 2017 176 V0012 du 09/01/2017).

Monsieur Revel cèdera à la Commune les parcelles AV n° 90 et 91, d'une surface cadastrale totale de 223 m² au prix de 30 €/m² soit une somme totale de 6 690 €.

En conséquence de quoi, Monsieur Revel, versera à la Commune une soulte de 18 030 € pour rétablir l'égalité des biens échangés (différentiel de surface).

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve les conditions de l'échange telles que présentées ci-dessus,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par Monsieur Francis Revel
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

15- Médiathèque Paul Géraldini

Désherbage : autorisation de supprimer les documents du fonds

Madame Buerba expose que les documents de la médiathèque municipale Paul Géraldini acquis avec le budget municipal sont propriétés de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de l'ensemble de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, appelé le désherbage. Celui-ci n'est pas un hasard mais une mise à jour réelle et permanente du fonds documentaire en quantité et en qualité.

Le désherbage garantit la vitalité du fonds, donne une image propre, entretenue et sans cesse renouvelée de la médiathèque et permet de gagner de la place sur les rayonnages.

Cette opération indispensable à la bonne gestion des fonds concerne :

- les documents en mauvais état physique, dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu obsolète,
- les documents très défraîchis,
- les ouvrages en double alors que les besoins ne le justifient plus,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections sont désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits, aliénés ou vendus.

Les documents en mauvais état physique, dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse et les documents au contenu obsolète seront détruits.

Certains ouvrages seront proposés en don à des associations à but non lucratif à vocation éducative, culturelle ou caritative habilitées par la Ville.

Par ailleurs, ces dons ne représentant qu'une faible part des documents «dés herbés», il est proposé que la vente ait lieu uniquement lors d'évènements spéciaux auxquels la médiathèque participera, par exemple lors de vides grenier organisés sur la commune.

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation etc), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Ce type d'action permet de « recycler » ces ouvrages en leur donnant une seconde vie. Cette démarche s'inscrit également dans un souci de bonne gestion économique des fonds à dés herber.

Pour concilier l'esprit de braderie et faire bénéficier un plus grand nombre de personnes, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- Livre : de 1€ à 3€
- Livre de Poche : 0.50€
- CD : 1€

Suite à chaque opération, un état sera conservé à la médiathèque précisant la liste et le nombre de documents éliminés.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise l'équipe de la médiathèque Paul Géraldini à désherber les collections
- adopte la participation à des manifestations type vide-grenier sur la commune et d'applique les tarifs proposés ci-dessus
- adopte que le produit de la vente soit réaffecté à l'achat de nouveaux documents et à la politique d'enrichissement documentaire des fonds de la médiathèque
- perçoit les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recette de la médiathèque

Monsieur Paulat : « Une anecdote, désherbage, je ne sais pas si c'est en relation avec le terme culture, je ne comprends pas bien, mais bon, c'est un terme consacré, mais il y a peut-être une relation...Simplement, j'ai proposé en commissions, que s'il restait des fonds, aussi bien des CD, et de livres, qu'ils puissent être affectés à la prison. Je sais qu'il y a beaucoup d'associations qui les refusent mais par contre, la prison, ça fait un fond documentaire ou un fond de bibliothèque qui serait peut-être utile. Je pense que ça se fait dans d'autres communes, à Rodez, il me semble ».

Monsieur Le Maire : « Madame Buerba contactera Madame Roumégous pour voir quel usage elle compte en faire, à qui elle compte le destiner. Oui, pourquoi pas ? Madame Buerba vous êtes chargée de traiter ce dossier ».

16- Contrat de ville - Prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier prioritaire des 4 saisons pour l'office public Rodez Agglomération habitat

M. Dominique Gruat expose que la qualité de vie urbaine est un objectif fort des contrats de ville. Les organismes Hlm en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales (ville et EPCI), de l'Etat et des services amenés à intervenir dans les quartiers. Ainsi, l'ensemble des acteurs doit poursuivre au quotidien l'objectif d'assurer une égale qualité de service dans l'ensemble de leur patrimoine

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville, permet aux organismes Hlm de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers, qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

La convention initialement établie pour 3 ans entre Rodez Agglo Habitat, l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la commune d'Onet le Château (cf délibération du 11 avril 2016) doit être prorogée afin de couvrir la durée du Contrat de Ville, soit jusqu'en 2020, conformément à l'article 47 de la loi de finances de 2017. Elle concerne 613 logements répartis sur le quartier prioritaire ainsi que la résidence des Capucines (120 logements). Le montant prévisionnel annuel de l'abattement peut être estimé à 100 000 €. Les actions à déployer sont les suivantes :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Gestion des déchets et encombrants : mise en place de la collecte enterrée ;
- Animation, lien social, vivre ensemble : actions de sensibilisation des locataires à la maîtrise des charges locatives animation des jardins partagés, actions culturelles facilitant le vivre ensemble, etc.
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 16 ; abstentions : 5).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- valide la prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur le quartier des Quatre Saisons jusqu'en 2020,
- autorise M. le Maire à signer tout document à intervenir.

17- Motion du Conseil Municipal de la ville d'Onet le Château

Au nom du groupe de la majorité municipale, M. Jacky MAILLÉ expose qu'à compter du mois de juillet 2017, la S.N.C.F. prévoit de faire des travaux sur la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (P.O.L.T.). Les deux voies de circulation seront fermées toutes les nuits pendant la durée des travaux estimée entre deux et quatre ans. La S.N.C.F. envisage de faire circuler le train de nuit Rodez – Paris en passant par Toulouse et Bordeaux (trajet plus long). De ce fait, toutes les gares de l'Aveyron et du Lot ne seront plus desservies par le train de nuit durant toute la durée des travaux, avec une forte crainte que ce train ne soit pas rétabli à la fin des travaux.

L'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail (ADGAPR) et le Syndicat C.G.T. des cheminots ont proposé à la S.N.C.F. une solution visant à faire circuler ce train de nuit Rodez – Paris en passant par Brive, Périgueux et Coutras, maintenant ainsi la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot et nous assurant la remise en place de ce Train d'Equilibre du Territoire (T.E.T.) comme prévu par la rapport Duron.

Par ailleurs, la S.N.C.F. prévoit de réduire l'offre proposée aux usagers du train en diminuant le nombre de places proposées en réduisant la composition du train passant de quatre voitures à trois (42 couchettes en moins en 2^{ème} classe soit 40% de l'offre). D'autre part, la S.N.C.F. augmente les tarifs, notamment ceux de l'offre Prem's (anticipation du voyage) à 35 € qui ne sera plus disponible le vendredi et le dimanche soir.

Considérant que, malgré l'annonce d'Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat aux Transports, confirmant le maintien du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, des premières dégradations concernant ce train sont annoncées par la S.N.C.F.

Ce projet de délibération a reçu un avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 13 Mars 2017 (pour : 17 ; abstentions : 4)

Monsieur Le Maire : « *Il est proposé de voter une motion qui vise à demander le maintien à terme de la ligne et d'avoir une desserte ferroviaire qui ne soit pas trop altérée par la durée des travaux* ».

Monsieur Paulat : « A titre personnel, je voterai favorablement sur cette motion, c'est une évidence. Ce que je dois signaler, c'est quand même que le site de la SNCF, auparavant elle ne le faisait pas, maintenant vous propose des voyages par Clermont-Ferrand. Maintenant, vous faites Paris – Clermont-Ferrand – Séverac - Le-Château et en fait, Séverac- Le-Château - Rodez par bus. Ça met 10h30 pour venir. Ils vous proposent en plus, mais ça c'est tout nouveau, auparavant c'était par Brive, systématiquement. Maintenant, vous pouvez passer par Toulouse, c'est-à-dire qu'on fait Rodez – Toulouse, même Bordeaux – Paris, ou alors il faut passer par Montpellier. Je trouve que c'est complètement scandaleux, d'une part. Deuxièmement, c'est qu'on n'a plus les moyens de se déplacer hors de l'Aveyron. Les billets d'avion sont hors de prix, l'autoroute, je suis désolé, même si le Conseil Général a peut-être fait un effort, bon, d'accord, c'est l'Etat, certes, mais il aurait pu quand même améliorer certains parcours entre Séverac- Le-Château et Rodez. Ça aurait pu être fait. Ça s'est fait en fait, entre ici et Villefranche-de-Rouergue, c'était faisable de faire au moins une voie de dépassement, ça n'a pas été fait. C'est un reproche que je fais, et que beaucoup d'Aveyronnais font. Donc en tout cas, je crois que si, en plus, nous perdons le train, c'est une catastrophe. Je voulais quand même appuyer fortement cette démarche qui tient à la Commune mais aussi à la CGT qui se bat pour son emploi ».

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- s'oppose à toutes les dégradations de service du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, au travers de la suppression de la voiture couchette comportant 42 places de 2nde classe soit une moyenne de 5 000 à 7 500 voyageurs par an qui pourront se voir refuser l'accès à ce train,
- demande à la S.N.C.F. de répondre favorablement à la proposition de desserte initiée par le Syndicat C.G.T. des Cheminots et soutenue par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail (ADGAPR), à savoir faire circuler ce train via Brive - Périgueux et Coutras pendant toute la durée des travaux de la ligne P.O.L.T., afin de maintenir dans des créneaux horaires satisfaisants la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot pour un Service Public Ferroviaire répondant aux besoins des usagers.

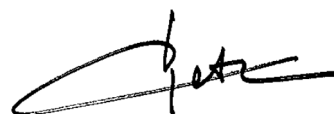
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

La Secrétaire de séance



Christine LATAPIE

Le MAIRE



Jean-Philippe KEROSLIAN